



Waremme, le 12 juillet 2018

Compte rendu du GT de la CLDR du 11 juillet 2018
Analyse des accès au site de la Sablière

Membres de la CLDR :

- Présents : 5 personnes : Nicolas BLERET, Benoît DE VOGHEL, Didier GOETHALS, Jean THONNART, Nathalie VANHAMME.

Présences :

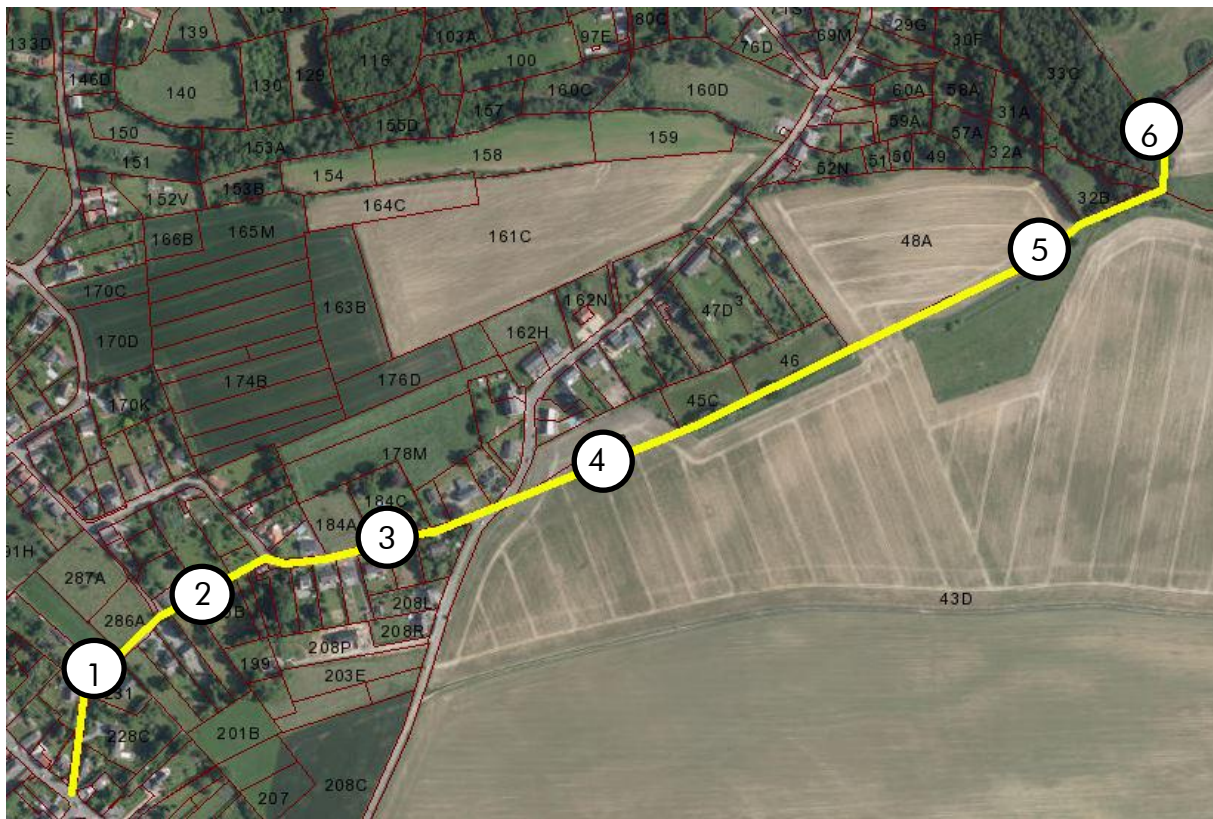
- Pour la Commune (Service Cadre de Vie) : Cécile CHARLIER
 - Pour la FRW : Marc VAN DEN BROECK
 - Invités : Bastian et Thibault DE VOGHEL, Sabine LOUDECHE
-

Analyse des accès au site de la Sablière depuis le centre de Villers

Une analyse cartographique préalable a permis de déterminer quels étaient les accès possibles au site de la Sablière depuis le centre de Villers-le-Bouillet afin d'éviter de devoir emprunter la rue de la Sablière sur toute sa longueur.

L'objectif du repérage sur terrain était de déterminer les éventuelles difficultés et points à aménager pour concrétiser ce cheminement.

1. Itinéraire retenu



1. Le cheminement empruntera, depuis la rue de Waremme, la rue des vergers sur 180m,
2. Il suivra ensuite le sentier aménagé permettant de rejoindre la rue des petites haies sur une centaine de mètres,
3. La rue des petites haies sera parcourue sur 200 mètres jusqu'à son croisement avec la rue de la sablière
4. Sur 600 mètres, il empruntera le parcours de l'ancien sentier n°50 permettant de rejoindre la prairie située en dessous du site de la sablière
5. Le dernier tronçon, de 90 mètres environ, devra longer un champ pour pouvoir atteindre le site.

Le cheminement fait ainsi 1,3 km pour rejoindre le site, par rapport à 1,5 km si l'on emprunte la rue de la sablière. Il présente également l'avantage d'être relativement sécurisé sur toute sa longueur et traverse partiellement des paysages bucoliques et un environnement beaucoup plus naturel et agréable.

1. Aménagements nécessaires et points d'attention

1. L'assise de la rue des vergers n'offre pas d'espace pour y créer un cheminement piéton indépendant. C'est toutefois une rue dont la circulation reste locale et très modérée.

2. Le chemin permettant de rejoindre la rue des petites haies est sécurisé par une barrière à l'entrée et à la sortie. Bien qu'il soit relativement étroit, il ne nécessite pas d'aménagement particulier hormis un entretien de la part des riverains pour éviter que la végétation n'empiète sur le cheminement



3. La rue des petites haies présente un espace latéral permettant la circulation piétonne. Cet espace sert toutefois régulièrement de stationnement pour les véhicules.

On peut imaginer placer des potelets pour créer un cheminement sécurisé sur une largeur d'un mètre cinquante environ, bien que la circulation sur cette voirie soit peu importante



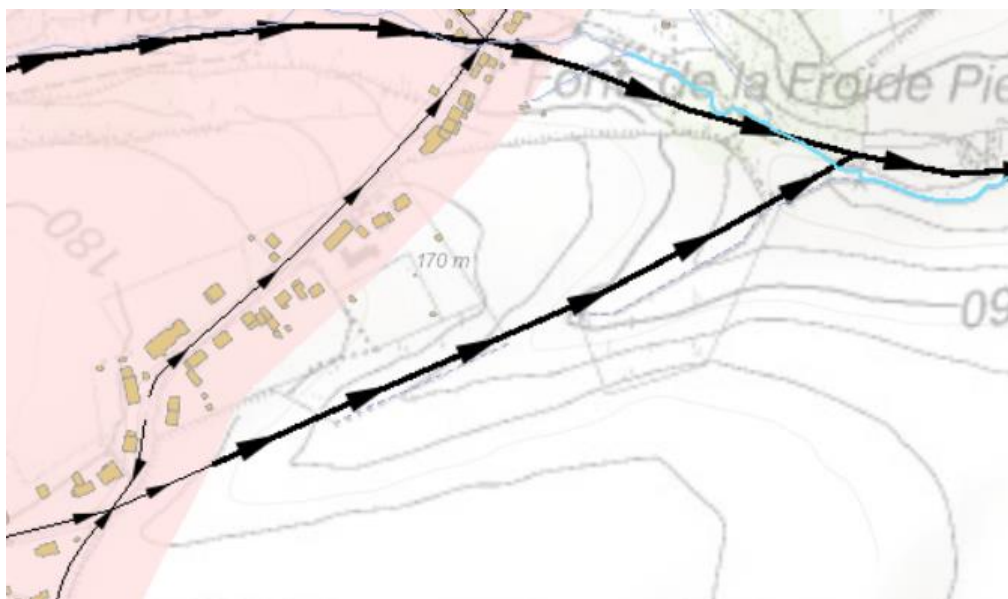
4. La visibilité du croisement avec la rue de la sablière, depuis le bas de la rue, est assez mauvaise et pourrait nécessiter la réalisation d'un aménagement pour sécuriser la traversée



L'ancien sentier n°50 n'est actuellement plus visible et a été labouré et mis en culture. L'égouttage du village, partiellement enterré et canalisé, partiellement à ciel ouvert se mêle aux eaux d'un cours d'eau non catégorisé et longe ce sentier qui suit sur tout son parcours les limites de parcelles cadastrales.



Des travaux sont prévus par l'AIDE en 2019 pour remplacer les canalisations existantes. Il sera donc opportun de profiter de ces réalisations pour réhabiliter le sentier et s'assurer que son tracé soit au minimum borné, éventuellement empierré pour faciliter le cheminement par mauvais temps.



Il faudra par ailleurs envisager s'il est possible de séparer les eaux provenant des égouts de celles du ruisseau et remettre à jour ce cours d'eau qui rendrait le cheminement agréable (tout en participant à l'amélioration de la biodiversité)

5. Le sentier n° 50 traverse ensuite une prairie clôturée et pâturée.

Dans sa partie basse, le cours d'eau y rejoint à ciel ouvert le ruisseau de Froide Pierre

Le sentier a par la suite été déclassé et ne fait donc plus partie du domaine public.



Il sera nécessaire d'installer aux deux extrémités des échaliers ou tourniquets permettant d'accéder à la prairie sans que les bovins puissent s'en échapper (exemple ci-joint).

Il sera important de réfléchir aux aspects de sécurité concernant ce passage pour éviter tout problème tant aux piétons qu'aux animaux.

La partie boisée est actuellement délimitée par des barbelés. On peut envisager y installer une ganivelle ou barrière en châtaigner.



6. Le dernier tronçon doit impérativement emprunter une propriété privée sur 90 mètres environ : soit le champs cadastré 34 C soit le bois cadastré 33c, afin de rejoindre la prairie communale située sous le site de la sablière. Le champ semble la solution à privilégier. La proximité du bois influence probablement négativement les rendements et sans doute l'exploitant serait-il intéressé à ne pas devoir entretenir ce fonds de parcelle sur une largeur d'un mètre à un mètre cinquante.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Marc Van den Broeck

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Aurélie Vandenberg ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : a.vandenberg@frw.be ou m.vandenbroeck@frw.be
Ou Cécile Charlier (agent relais de l'Opération) au 085/61.62.78 ou cecile.charlier@villers-le-bouillet.be*